

### **SAINT JUST - SAUVAGE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES 2017**

N°49

1er **Semestre** 







## Sommaire:

- INFOS PRATIQUES
- ETAT CIVIL
- CONSEIL MUNICIPAL
- COMMISSION CADRE DE VIE CCAS
  - COMMISSION ACP
    - ADMR
    - A DECOUVRIR
      - **ASSOCIATIONS**
      - **E**COLE MATERNELLE







## LE MOT DU MAIRE

Les années se suivent et passent à une allure que nous ne pouvons pas maitriser. Nous voilà déjà au seuil du second semestre.

Le budget primitif préparé par la commission des finances a été adopté par le Conseil Municipal dans sa réunion du 13 Avril.

Le taux des quatre taxes n'a pas été modifié.

Les impôts représentent 36% des recettes de la commune alors que les dotations de l'état, stables pour cette année, se montent à 64%.

Si la baisse des dotations devenait significative, nous serons dans l'obligation d'augmenter l'imposition ou de diminuer les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Nous venons de passer une période de réserve électorale depuis le 24 Mars, avec les élections présidentielles pour se terminer avec les élections législatives le 18 Juin.

C'est un moment difficile à passer et un énorme travail pour les collectivités à organiser ces élections.

Je regrette le nombre important d'abstention. Le vote est un droit d'expression et un devoir civique.

Les travaux programmés pour la mise en accessibilité de la mairie, de l'église et de la mairie annexe vont être réalisés en septembre pour un montant de 136 400 euros subventionné à hauteur de 20% par l'état soit 27 380 euros.

Du côté de la communauté de communes, la fusion est effective au 1er Janvier 2017. Les communautés de communes d'Anglure, Esternay et Sézanne, forment dorénavant la Communauté de Communes de Sézanne Sud ouest Marnais (CCSSOM). Le siège social est à Anglure, un pôle de proximité est conservé à Sézanne et un autre à Esternay.

Les compétences des anciennes Communautés ont été juxtaposées et sont toujours exercées. Elles vont être harmonisées, nous avons deux ans pour le faire.

La mise en place de tous les services et la réorganisation demandent beaucoup de travail et de temps.

## Je vous adresse à toutes et à tous de passer d'agréables moments en cette période de vacances.

Le Maire,

James AUTREAU



# OPERATION-TRANQUILITE VACANCES

Dispositif réalisé par les unités territoriales de la gendarmerie, gratuit, qui participe aux opérations de lutte contre la délinquance, notamment les cambriolages.

Cette opération consiste pour la personne qui le désire, à remplir une fiche de renseignements et à la remettre à la gendarmerie ce qui permet de diriger leurs services de surveillance sur des points bien précis.

Lors de la remise de ce document, la gendarmerie fournira quelques conseils de prévention aux personnes qui quittent leur domicile ainsi que sur la protection de leurs véhicules.

#### Protégez votre domicile







- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

#### En cas d'absence







- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération «Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

#### Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).
- Protégez les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus, www.interieur.gouv.fr

## INFOS PRATIQUES

MAIRIE, 2 rue du Général de Gaulle

**2** 03.26.80.01.32

昌 03.26.80.00.31

mairie.stjust-sauvage@wanadoo.fr

mww.st-just-sauvage.fr

facebook.com/communesaintjustsauvage

#### **OUVERTURE DU SECRETARIAT**

Angélique BRIER et Sophie GONTIER

vous accueillent

Du Mardi au Vendredi de 13h45 à 17h45

Le Samedi de 10h00 à 12h00

(Fermé le samedi du 1er juillet au 1er Septembre)

A partir de fin août, Sophie GONTIER sera remplacée par

Aurélie MULLER au poste de secrétaire.

#### Les jours de fermeture vous pouvez contacter :

**Le Maire,** James AUTREAU 03.26.80.06.22

**1er adjoint,** Philippe HEMBISE 03.26.81.43.84

**2ème adjointe,** Sandrine PROTAT 03.26.42.56.55

**3ème adjointe,** Marie BRUN 03.26.81.18.68



#### **TRESORERIE**

#### 50 Rue de Chalons, 51260 ANGLURE 03.26.42.71.89

#### **Ouverture:**

Lundi au Mardi : 09h00/11h30 et 14h00/16h00

Mercredi : 09h00/11h30 Jeudi : 09h00/11h30 et 14h00/16h00

#### **CABINET INFIRMIER: Mr Yann MIGNOT**

Place Paul Vaillant Couturier

51260 SAINT JUST SAUVAGE

Port.: 06.01.74.28.71

Fixe: 09.81.84.35.36

#### **RELAIS POSTE**

Salon Sylvie Coiffure 2 rue du Maréchal Leclerc

#### Ouverture:

Mardi au Vendredi : 9h00/12h00 et 15h00/17h00

Samedi: 9h00/12h00

#### LA POSTE



2 Rue de Chalons, 51260 Anglure 03 26 42 81 40

#### Ouverture:

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: 13h30/17h30

Mercredi : 8h00/12h00 Samedi: 9h30/12h00



**SAMU....**15 **POLICE**....17 **POMPIER**....18

Gendarmerie d'Anglure	_03.26.42.70.04 ou 17	ou 112 à partir d'un portable
Circonscription d'aide sociale de Sézanne_		03.26.80.54.49
Clinique Pays de Seine de Romilly		0826.399.927
Groupement hospitalier Maurice Camuset	de Romilly sur Seine_	03.25.21.96.00
Préfecture de Chalons en Champagne		03.26.26.10.10
Tribunal de Grande Instance de Chalons en	Champagne	03.26.69.27.27
UFC Que choisir de Sézanne		03.26.42.98.82
Restos du Cœur de Romilly sur Seine		03.25.21.65.64
Secours Populaire de Romilly sur Seine		03.25.24.61.50
Maison de la Justice et du Droit de Romilly	sur Seine	03.25.21.67.67
Destruction de nid de guêpes, frelonsMOSZKOWIG	CZ Bernard à Bagneux	03.26.80.07.72/06.70.44.41.20
Destruction d'abeillesPILAT Bernard à Esc	clavolles-Lurey	03.26.42.62.97
Cabinet InfirmierMIGNOT Yann	Place Paul Vailla	ant Couturier : 09 81 84 35 36
Drogues Info service		0800.23.13.13
Ecoute Cannabis		0811.91.20.20
Ecoute Alcool		0811.91.30.30
Tabac info service		39 89 ou 0800.232.236
Violences Femmes info		39 19

#### Ouverture et fermeture du compteur d'eau

Demande à faire sur le site de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure

http://www.cc.pays-d'anglure.com

Onglet « eau et assainissement »

Vous pouvez faire votre demande en ligne ou imprimer le dossier de contrat.

En cas de problèmes sur les réseaux eau et assainissement durant le week-end, le répondeur du 03.26.42.75.18 communiquera les numéros d'urgences.

#### Micro Crèche CLAPOTIS, Enfance pour tous

09.51.44.25.85

Amplitude d'ouverture:

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30

#### Assistantes maternelle

Liste disponible sur le site: www.assistante.maternelle.marne.fr

#### **Logements locatifs**

#### **Mon Logis PLURIAL:**

Place des Martyrs à Romilly sur Seine 03.25.24.93.24

#### Effort Rémois:

Rue des Récollets à Sézanne : 03.26.81.19.62

## INFOS PRATIQUES



#### CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 27 mars 2017, la mairie de Saint Just Sauvage n'a plus en charge le service des Cartes Nationales d'Identité.

Désormais, il faut vous rapprocher de :

La mairie de Sézanne, Place de l'hôtel de ville, 51120 SEZANNE

Ou

#### La mairie de Romilly sur Seine, 1 rue de la boule d'or, 10100 ROMILLY SUR SEINE

En effet, un courrier en date du 3 janvier 2017 stipulait que : « Le ministre de l'intérieur, en accord avec l'Association des Maires de France, a retenu une procédure au terme de laquelle les demandes de Carte Nationale d'Identité feront l'objet d'un traitement dans l'application « Titres électroniques sécurisés TES », déjà utilisée pour les passeports. En conséquence, seules les mairies équipées de dispositif de recueil (DR) accueilleront, à la mise en œuvre de cette réforme, les demandeurs de titres d'identité, Cartes Nationales d'Identité comme passeports. Les services qui accueillaient les demandeurs de Carte Nationale d'Identité se verront ainsi, déchargés de cette tâche ».

#### Liste électorale :

Inscription sur la liste électorale en mairie



#### Recensement pour la journée d'appel :

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les **3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire**.





TARIFS CON	MMUNAUX 2017			
Photocopie A4 en Noir et Blanc		0.18€		
Photocopie A3 en Noir et Blanc		0.36€		
Photocopie A4 en Couleurs		1.00€		
Photocopie A3 en Couleurs		2.00€		
Droits de place pour les marchands ambulants occavendeurs de vêtements, de matelas, etc. (au mètre	,,	2.60€ / ml		
Salle du stade : Week-end : Pour les habitants de la	a commune	70.00€		
Salle du stade : Week-end : Pour les personnes ext	érieurs à la commune	110.00€		
Salle du stade : 1 journée en semaine : Pour les habitants de la commune				
Salle du stade : 1 journée en semaine : Pour les personnes extérieurs à la commune				
Salle communale P.M Davesne (MJC) : <u>location mo</u> <u>nombreux troubles de voisinage constatés .</u>	mentanément suspendue en raison des			
Concession pleine terre 2m x 1m	30 ans	200.00€		
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes maximum	15 ans	250.00€		
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes maximum	30 ans	500.00€		
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum	15 ans	200.00€		
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum	30 ans	400.00€		
Droit de pêche au plan d'eau du 01/03 au 01/12 : Pour les habitants de la commune				
Droit de pêche au plan d'eau du 01/03 au 01/12 : F	Pour les personnes extérieurs à la commune	28.00€		

#### **GRDF**: Urgence sécurité Gaz

24h/24 7j/7 n° vert 0800 47 33 33

#### **ERDF: Accès à l'électricité**

Je déménage...j'emménage ERDF Région EST www.erdfdistribution.fr

#### Fournisseur d'électricité sur:

Www.energie-info.fr
Ou sur
Www.cre.fr
Ou au
n° azur 0810 112 212

### DECHETTERIE SARON SUR AUBE

#### 1er avril au 31 octobre

Lundi : 09h - 12h
Mardi/Jeudi/Vendredi :
14h - 18h30
Samedi :
09h - 12h / 14h - 18h30

1er novembre au 31 mars

Lundi : 09h - 12h Mardi/Jeudi : 14h - 17h30 Samedi :

09h - 12h / 14h - 17h30

#### **Collecte des ordures**

#### ménagères

Mettre les conteneurs et les sacs sur le trottoir <u>avant 20h00 le Jeudi</u>

#### Collecte de sacs jaunes

<u>Une semaine sur deux</u>, sortir les sacs sur le trottoir <u>avant 20h00 le</u>
<u>Jeudi</u>

Calendrier disponible au secrétariat de mairie



### INFOS UTILES

#### **ASSOCIATIONS ET COMMERCES DE SAINT JUST SAUVAGE:**

```
ADMR_Mr AUMONT Michel_03.26.80.00.55__admr.an@anglure.fede51.admr.org

AMBIANCE FITNESS__Mme JAPPAIN Françoise__03.26.81.58.57__ambiance.fitness1@gmw.fr

CABAR'ET COMPAGNIE__M. VIDET Jean-Christophe__06.70.39.49.98__liloushow@gmail.com

COMITE DES FETES ET LOISIRS__Mme LEFEVRE Marie-Christine__03.26.80.70.12

FC MORGENDOIS__M. BOUGE Patrick__03.26.80.08.20__patrick_bouge@orange.fr

L'Epuisette St Justoise Sauvageonne__M. PLUOT Pascal__03.26.81.36.37__pascal.pluot@cegetel.net

L'ESPOIR CANIN__Mme MARTIN Béatrice__mbeatrice982@gmail.com

LE REGAL DES PAPILLES DE LA MARNE__Mme CHARLOIS Denise__03.26.80.02.74

M.J.C__M. HUGUIER Jacky__03.26.80.06.91__jacky.huguier@wanadoo.fr

MOTO CLUB DU CANTON D'ANGLURE__M. ROLAND François__dardier.christine@bbox.fr

SETBACK__M. PARISOT Didier__didparisot@gmail.com

Société de chasse de St Just__M. DOUINE Bertrand__03.26.81.07.04__bertrand.douine@orange.fr

Sté de chasse La Fraternelle de Sauvage__M. CHERRIOT Alain__03.26.80.07.41__cherriot.alain@orange.fr

WILD SOUL__M. LEBRUN Thierry__03.26.81.88.53__thierry.lebrun88@orange.fr
```

```
ACTIV DIAGNOSTIC IMMOBI__36 rue Anatole France__Analyse et diagnostic
                         ADENIN BEHAR 1 rue Léon Gambetta 03.26.80.04.67 Produits métallurgiques
                              ALIMENTATION TABAC 2 rue Jean Jaurès 03.26.80.00.17 Epicerie, tabac
A.M.S.10 31 rue Emile Zola 03.25.51.68.71 www.a.m.s.10.sitew.com Agencement, menuiseries, services
             BARTHELEMY 31 rue du Général de Gaulle 03.26.80.53.63 Electricité, peinture, maçonnerie
                               BEAULANT JAMES 24 rue Pierre Brocheton 03.26.80.19.53 Menuiserie
     BETAIL CHAMPENOIS_3 rue du Maréchal Leclerc_03.26.80.00.52_betail.champenois@wanadoo.fr_Vente bétail
                               BONNECUELLE MARC__10 rue Marx Dormoy__03.26.80.02.29__Maçonnerie
                               BOULANGERIE MATTHYS 1 rue Joliot Curie 03.26.80.04.10 Boulangerie
                  CABINET INFIRMIER MIGNOT Yann Place Vaillant Couturier 09.81.84.35.36 Infirmier
                                CARTIER Guillaume 3 rue Hector Berlioz Peinture, pose de sol, isolation
                   EARL DE LA JERSIAISE 42 rue Pierre Brossolette 03.26.42.85.82 Vente produits ferme
                             DOUBLET Olivier 14 rue Alexandre Dumas 06.69.90.68.82 Vente œufs bio
                         FERME DES TOMMELLES Chemin des Tommelles 03.26.80.01.10 Pêches, Gites
                       GARAGE MARNAT 55 rue Marx Dormoy 03.26.80.09.84 Mécanique Automobile
                              GARAGE VERSEAU 14 rue Arago 03.26.80.00.48 Mécanique Automobile
                          GODART RICHARD 13 rue Jean Moulin 03.26.80.01.43 Fabrication parpaings
                                                    G.P.L 43 rue Pierre Brossolette Travaux peinture
              JOLAIN JEAN-FRANCOIS 10 rue du Général de Gaulle 03.26.80.04.04 Vente produits ferme
  LE CLOS KEMORICK 11 rue du Général de Gaulle 03.26.80.08.26 le-clos-kemorick@wanadoo.fr Elevage
```

MAILLARD FRANCOIS\_\_13 rue Louis Pasteur\_\_Vente légumes

MICHEL PASCAL\_\_Chemin des Tommelles\_\_Vente volailles

PERRARD HUGUES\_\_15 rue Voltaire\_\_03.26.80.44.90\_\_Electricité générale

SANITAXI\_\_10 rue Louise Michel\_\_sanitaxi@orange.fr

SOPAFOM\_\_7 rue Anatole France\_\_03.26.80.02.32\_\_Location matériel bâtiment

DELATTRE Brigitte\_\_38 rue Pierre Brossolette\_\_03 26 80 49 66\_\_Vente produit STANHOME

SYLVIE COIFFURE\_\_2 rue du Maréchal Leclerc\_\_03.26.80.92.11\_\_Coiffure

TOM ET LA DOUCE\_\_22 rue Marx Dormoy\_\_03.26.81.13.35 \_ Gîte rural

LE MOULIN DE SAUVAGE 29 rue Georges Guynemer 03.26.81.24.70 Pêche

## ETAT CIVIL

#### **NAISSANCES:**

CHEVALIER Eléna	29 décembre
BOISSON Chloé	11 janvier
LEUYER Lucas	5 février
NICOLAS FIEVET Leyna	27 février
PREMEAU Giulia	16 mars
BAYOKO Louna	12 avril
THIBAULT Oxane	09 mai
OLITA Alessio	25 mai
HORSIN Agathe	26 juin





#### **MARIAGES**:

PELLERIN Christiane et GREVIN Thérèse......25 mars

THIBAULT Clément et NUFFER Justine......10 juin

DOUBLET Olivier et LEONET Jessica......17 juin

#### **DECES**:

PAGEOT Robert	03 mars
MARION Roger	26 mars
LAVALLARD Odette	16 avril
DETERRE Claude	19 mai
BULLE William	27 juin



# Les Décisions du Conseil Municipal

16 Décembre 2016

#### Election de 4 délégués auprès de la nouvelle Communauté de Communes :

Suite à la fusion de la CC du Pays d'Anglure avec les CC de Sézanne et Esternay, une nouvelle composition du conseil communautaire doit être établie.

Cette recomposition entraine une nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et une nouvelle représentation pour les communes membres.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Saint Just-Sauvage disposera de 4 sièges de conseiller communautaire à la communauté de communes issue de la fusion des 3 CC, soit 3 sièges de moins.

Le conseil municipal doit élire les nouveaux conseillers communautaires. Ces nouveaux conseillers sont élus parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la plus forte moyenne suivante.

Le sujet ayant été évoqué lors du précédent conseil, une liste est suggérée : M. AUTREAU, Mme CHARLOIS, M. TONIUTTI, M. PETIT.

Monsieur TONIUTTI regrette cette situation qui ne respecte pas le vote des électeurs lors des dernières élections municipales. Par ailleurs, l'absence d'adjoints au Maire sur la liste peut être dommageable, selon lui, à la représentativité de la commune car d'une part les conseillers n'ont pas connaissance de toutes les informations et antécédents des dossiers et d'autre part la parole d'un maire, en réunion communautaire, a plus de poids que celle d'un conseiller.

Madame LEVERT déclare qu'elle n'a pas plus d'information que les autres conseillers municipaux et que son vote lors des réunions communautaires n'a pas plus d'importance du fait de son titre d'adjointe au maire. Toutefois, si le conseil municipal estime que notre commune serait mieux représentée par Monsieur le Maire et ses adjoints, elle sera candidate.

Madame CHERRIOT rappelle que pour les communes de moins de 10000 habitants, c'est obligatoirement le Maire et que le suppléant est généralement l'adjoint.

Madame PROTAT précise qu'elle ne peut pas être candidate compte tenu de son emploi au sein de la communauté de communes.

Monsieur HEMBISE estime que le titre ne change rien à l'influence des élus. Le fonctionnement est très différent d'une commission à l'autre et certaines ne se réunissent presque jamais. Pour sa part, il n'a pas pu s'investir comme il l'aurait souhaité dans les commissions dont il faisait partie et préfère laisser sa place.

Madame CHARLOIS confirme le fonctionnement aléatoire des commissions et se retire de la liste au profit de Madame LEVERT.

Les candidats sont : M. AUTREAU, Mme LEVERT, M. TONIUTTI, M. PETIT.

Nombre de votants : 16, Bulletins Blancs ou Nuls : 0, Nombre de suffrages exprimés : 16

Sièges à pourvoir : 4

Sont élus : M. AUTREAU, Mme LEVERT, M. TONIUTTI, M. PETIT.

#### Renouvellement d'un contrat groupe d'assurance statutaire

Le contrat d'assurance statutaire garantit les Collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Afin de respecter ses obligations statutaires, la Commune de Saint Just-Sauvage se doit de mettre en place une procédure de marché public afin de souscrire un contrat d'assurance couvrant ces risques.

Le Centre de Gestion peut souscrire pour l'ensemble des Collectivités du département, un « contrat de groupe » auprès d'une compagnie d'assurance.

Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche vise à négocier des taux et garanties financières, pour des contrats qui seront gérés par le Centre de Gestion.

La Commune peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion.

S'agissant des obligations réglementaires en matière de passation des marchés publics, la mission alors confiée au Centre de Gestion de la Marne doit être officialisée par une délibération de la part de notre Commune.

Cette délibération vaudra déclaration d'intention d'adhérer au contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion, mais n'engagera pas définitivement notre Commune à ce dernier.

A l'issue de la consultation, la Commune gardera la faculté d'adhérer ou non.

Adhérant au contrat d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose d'adhérer à la procédure engagée par le Centre de Gestion de la Marne.

Suite aux délibérations, qui mettent en évidence les expériences vécues et le caractère alléchant de taux faibles la première année mais dont l'évolution incertaine est fort défavorable ensuite, alors que l'on s'engage sur 4 ans, le conseil municipal décide de charger le Centre de gestion de la mise en concurrence du contrat d'assurance et de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions seront signées pour 4 ans à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### <u>Demande de subvention DETR pour mise en accessibilité de bâtiments</u>

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, établi par le bureau d'études FP GEOMETRE EXPERT, concernant les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de la Mairie Annexe et de l'église. Le montant total des travaux est de 163 680 € T.T.C.

L'opération sera budgétée et réalisée en 2017. Un appel d'offres sera lancé après réception de la réponse de la Préfecture.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour :

ACCEPTER le projet dressé par FP GEOMETRE s'élevant à 136 400 € H.T. pour la mise en accessibilité des ERP suivants : mairie, mairie annexe, église.

DÉCIDER la réalisation de ce projet pour l'année 2017.

SOLLICITER de l'Etat le subventionnement de ce projet au titre de la DETR au taux de **40** % sur le montant HT soit <u>54 560 €.</u>

ADOPTER le plan de financement suivant :

- Subvention DETR: 40 % du coût HT soit 54 560 €.
- FCTVA au taux de 16,404 % : 26 850 €
- Fonds propres de la commune : 82 270 €.



# Les Décisions du Conseil Municipal

Après informations détaillées sur chacun des 3 lieux :

- Monsieur Petit demande que les plans soient affichés en mairie,
- Monsieur Martin demande qu'un passage protégé pour les piétons soit tracé entre la ruelle de l'église et le nouveau trottoir PMR qui va desservir l'entrée latérale de l'église, lesquels sont face à face,
- Monsieur Autréau précise que pour garder le double sens dans la rue Louise Michel, malgré le rétrécissement, il suffira d'instaurer un sens prioritaire.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le projet et son financement.

#### Décision modificative au budget

Suite aux informations recueillies auprès des impôts, tous les travaux de voiries peuvent être regroupés alors qu'ils avaient été budgétisés séparément. Il convient donc de modifier les affectations des sommes provisionnées, ce qui aura pour conséquence d'ouvrir droit au remboursement de la TVA pour l'ensemble des travaux. Le conseil accepte à l'unanimité les modifications ci-après :

Crédits à réduire			Crédits à ouvrir			
	Travaux de voiries et eaux pluviales pour 2016					
Opérat° n° 187 Cpte 2135	Aménagement du cimetière	- 50 000 €	Opérat° 205 Cpte 2151	Refonte voiries + eaux pluviales pour 2016	+ 50 000 €	
Opérat° n° 201 Cpte 2138	Création dalles	- 10 000 €	Opérat° 205 Cpte 2151	Refonte voiries + eaux pluviales pour 2016	+ 10 000 €	
Opérat° n° 204 Cpte 21538	Eaux pluviales rue Loti – De Gaulle - Mairie	- 15 500 €	Opérat° 205 Cpte 2151	Refonte voiries + eaux pluviales pour 2016	+ 15 500 €	

13 Avril 2017

#### Devenir de la fête patronale

Comme l'an dernier, la date de la fête patronale coïncidera avec le week-end du 15 août et la fête de l'eau de Conflans sur seine. Les forains s'étant abstenus de venir, ils seront cette année en nombre très restreint. Les participants à cette fête sont de moins en moins nombreux. La commission ACP propose donc au conseil municipal d'arrêter la fête communale et de la remplacer par une autre manifestation à une date variable. Il faudra faire attention aux dates des autres manifestations des communes voisines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE Décide de supprimer la fête patronale et de la remplacer par une autre manifestation à une date volante.

#### **Subventions aux associations pour 2017**

Associations	VOTE 2017	Associations	VOTE 2017	
SOS ROMILLY CHIENS	1 141 €	Moto-Club MCCA	500 6 + 550 6 except	
A.F.M.	1	WIOLO-CIUD WICCA	500 € + 550 € except.	
C.F.A. Aube	455 €	Maison des Jeunes et de la Culture	500 €	
Comité du Personnel Communal	2 896 €	Mondement 1914	50 €	
Ecole Maternelle	2 181,25 €	Racing Club de St-André	600 €	
École Élémentaire	2 050 €	Sté de Chasse de Sauvage	100 €	
ASSJS	1 600 €	Sté de Chasse de Saint Just	100 €	
F.N.A.C.A.	100 €	Ambiance Fitness	270 €	
La Prévention Routière	50 €	L'espoir canin	600 €	
Les amis de nos églises	50 €	Collège du Mazelot ANGLURE	450 €	
		TOTAL	14 243,25 €	

Concernant la fourrière intercommunale gérée par l'association SOS Romilly Chiens, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide d'autoriser le Maire à adhérer et signer la convention annuelle.

Suite à la venue d'un collectif de personnes demandant la stérilisation des chats errants sur la commune, la convention signée avec la fourrière intercommunale gérée par l'association SOS Romilly Chiens prend en charge les stérilisations des chats errants à hauteur du montant de la subvention. Une dizaine de chats a déjà été traitée.

Vu le nombre important de chats restant à stériliser, il faudrait prévoir un budget supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de prévoir un budget de 1000€ pour la stérilisation des chats.

L'école Sainte-Anne demande un financement de la scolarité de 4 élèves habitant sur la commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide de ne pas subventionner l'école Sainte-Anne.

#### Vote des comptes administratifs 2016

Compte Adminis	tratif <u>COMMUNE</u>	Dépenses	Recettes	Solde
	Résultats propres à 1'exercice 2016	502 818,45 €	843 400,60 €	+ 340 582,15 €
Section de fonctionnement	Résultats antérieurs	/	365 699,02 €	+ 365 699,02 €
Tonctionnement	Résultat à affecter			706 281,17 €
	Résultats 2016	789 609,45 €	768 189,24 €	- 21 420,21 €
Section d'Investissement	Solde antérieur	/	213 821,15 €	+ 213 821,15 €
d'investissement	Résultat à reporter			+ 192 400,94 €
Restes à réaliser au 31.12.2016	Investissement	634 523,00 €	/	- 634 523,00 €
Résultats cumulés		1 926 950,90 €	2 191 110,01 €	+ 264 159,11

# Les Décisions du Conseil Municipal

Compte Admini <mark>stratif Budget lotissement</mark>		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultats 2016	63 374,40 €	63 374,40 €	0
Section de fonctionnement	Solde antérieur	/	/	/
	Résultat à affecter			0 €
	Résultats 2016	124 156,80 €	63 374,40 €	- 60 782,40 €
Section d'Investissement	Solde antérieur		60 782,40 €	+ 60 782,40 €
	Résultat à affecter			0 €
Résultats cumulés		187 531,20 €	187 531,20 €	<u>0 €</u>

#### Vote des comptes de gestion 2016

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion pour le budget général et le budget annexe du lotissement, dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Affectation des résultats au budget 2017

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement du compte administratif 2016 d'un montant de 706 281,17 €. La section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

• Un solde d'exécution globale de + 192 400,94 €

• - Un solde des restes à réaliser de - 634 523,00 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à - 442 122,06 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2017, l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves : financement de la section d'investissement : 442 122,06 €

report en section de fonctionnement : (ligne 002 en recettes)... 264 159,11 €

#### Vote des Budgets Primitifs 2017 et des taux des taxes locales

La Commission Finances propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux des 4 taxes locales applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et augmentées forfaitairement de 0,4 % pour l'année 2017. Le produit des impositions s'élèvent à 261 555 €.

Après en avoir délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le maintien des taux suivants :

Taxe d'habitation: 9,60 %

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 12,85 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 12,78 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 10,14 %

Le Budget Primitif 2017 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 092 042,00 € Section d'Investissement : 1 279 581,00 €

Le budget est adopté par 10 voix Pour et 1 abstention.

Le budget 2017 du lotissement est équilibré comme suit :

Section de Fonctionnement : 88 257,60 € Section d'Investissement : 88 257,60 €

Le budget primitif du lotissement est adopté par 11 Voix Pour.



31 Mai 2017

### Attribution du marché de travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de l'église et de la Mairie Annexe

Un avis d'appel public à concurrence en date du 27 mars 2017 a été lancé par Monsieur le Maire concernant le programme de mise en accessibilité P.M.R. de la Mairie, de l'église et de la Mairie Annexe.

Considérant que suite à l'analyse des offres effectuée par le cabinet FP GEOMETRE EXPERT, la Commission d'ouverture de plis propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, qui apparait économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de travaux de 113 316,00 € H.T.

Monsieur AUTREAU précise que le choix de l'entreprise a été effectué selon un système de notation qui évalue l'adéquation des prestations au cahier des charges (matériaux, délais, tarifs). D'autre part, il a semblé plus avantageux d'effectuer les travaux, initialement prévus sur plusieurs années, en une seule fois pour les trois bâtiments, y compris le passage piéton ouvrant sur la ruelle qui mène de l'église à la mairie.

Il est également précisé que le montant de ces travaux est inférieur aux 125 000€ estimés, qu'ils bénéficient d'une subvention DETR (Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux) de 20% et que les travaux devraient être réalisés courant juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux de mise en accessibilité aux P.M.R. de la Mairie de l'église et de la Mairie Annexe avec l'entreprise COLAS pour un montant total de 113 316,00 € H.T.

#### **Décision Modificative au BP 2017**

M. AUTREAU explique que le paiement d'une avance de 5% sur les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de l'église et de la Mairie Annexe nécessite une modification des chapitres des comptes du Budget Primitif 2017, dans laquelle l'avance ne figurait pas. Qu'il s'agit d'une avance et non d'une dépense supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant, sur le budget de l'exercice 2017.

#### **COMPTES DEPENSES**

Chap.	Article	Opération	Nature	Montant
21	2151	205	Réseaux de voirie	14 137,00
21	2151	196	Réseaux de voirie	5 666,00
TOTAL		-		19 803,00

#### **COMPTES RECETTES**

Chap.	Article	Opération	Nature	Montant
23	238	205	Avances et acomptes versées	14 137,00
23	238	196	Avances et acomptes versées	5 666,00
TOTAL				19 803,00

Voté à l'unanimité

# Les Décisions du Conseil Municipal

#### Tirage des jurés pour la constitution des jurys d'assises 2018

Dans le cadre de la constitution des membres des jurys d'assises pour 2018, dans chaque commune, un tirage au sort doit avoir lieu afin de désigner un nombre d'électeurs triple du nombre de jurés prévus.

Pour Saint Just-Sauvage, l'arrêté préfectoral indique que la commune effectuera son propre tirage au sort pour 1 juré, donc 3 personnes à tirer au sort parmi la liste électorale. Un tableau préparatoire complété sera ensuite transmis à la cour d'assises de REIMS.

Les jurés désignés doivent avoir au moins 23 ans en 2018 et être réellement domiciliés sur la commune.

En réponse aux questionnements des conseillers, M. AUTREAU précise que les intéressés seront informés par courrier, qu'ils feront l'objet d'un nouveau tirage au sort par la préfecture pour en désigner un parmi les trois proposés, qu'il y a obligation d'accepter une éventuelle convocation du tribunal et qu'un juré ne peut être désigné qu'une seule fois.

Habitants de la commune désignés par le tirage au sort :

- M. François ROLLAND

- M. Matthieu AUBERT

- Mme Monique PICARD

#### **Informations**

#### Objectif Zéro Phyto.

La parole est donnée à Mme Sandrine PROTAT, en charge de la Commission Cadre de Vie.

Mme PROTAT explique que dans le cadre de la loi de la transition énergétique, les collectivités locales sont tenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de supprimer l'utilisation de pesticides chimiques dans les espaces publics. L'interdiction concernera les particuliers en 2018. Les produits alternatifs, dont l'efficacité reste à prouver, étant financièrement prohibitifs, il s'agit de trouver des solutions afin remplacer le désherbage qui était réalisé sur l'ensemble de la commune par les services techniques et de sensibiliser la population à la nécessité de s'engager dans une démarche responsable

Une réflexion est à mener dans le cadre d'un projet global, qui prendra en compte l'espace paysager communal, les trottoirs et la voirie. La FREDON Champagne-Ardenne, a été contactée afin d'aider la commune à réaliser une étude du territoire, trouver des solutions adaptées et en assurer le suivi. Cette étude peut être subventionnée à 80% par l'agence de l'eau et la région.

Un courrier d'information à destination des habitants sera déposé dans les boîtes aux lettres et détaillé dans le prochain bulletin municipal, suivi à terme, d'une enquête publique.

Un long débat s'ensuit sur les enjeux et les solutions à apporter pour la mise en œuvre de cette mesure.

#### Permanences pour la tenue des bureaux de vote les 11 et 18 juin.

La tenue des bureaux de vote incombe aux élus de la commune. Des plages horaires restent à pourvoir. Les conseillers sont invités à se positionner. Il est précisé qu'en cas de défection, toute personne bénévole de la commune peut faire office de remplaçant.

#### Aire de jeux place du Maréchal Brune.

L'inauguration prévue en juin est reportée suite à des problèmes de livraison de la clôture et de la création du boulodrome. Par manque de matériel adapté, le boulodrome sera réalisé, non par les services techniques, mais par une entreprise qui se chargera du décaissage, de l'habillage (film géotextile, sable et gravier) et de L'évacuation des gravats. Un devis de 4644,00€ a été proposé par l'entreprise Colas.

Il est demandé à ce que d'autres devis soient réalisés.

Table, bancs et poubelle vont être installés aux abords des jeux.

#### T.I.G. (Travail d'Intérêt Général)

Des habitants de la commune peuvent être amenés à effectuer un T.I.G. au sein des services communaux. Ce qui a récemment été le cas.

#### CCAS

#### PERMANENCES du C.C.A.S. en MAIRIE

Madame Sandrine PROTAT reçoit sans rendez-vous le lundi entre 9h30 et 12h00 et sur rendez-vous.

**1** 03.26.80.01.32

#### Permanence de l'assistante sociale en mairie :

Tous les premiers vendredi du mois de 10H00 - 12H00, sans rendez vous.

Ou contacter:

Circonscription d'Aide Sociale - 7 rue de Broyes - 51120 SEZANNE

**1** 03.26.80.51.49

## GROUPEMENT D'ACHATS

#### Approvisionnement en FIOUL domestique

Le **C.C.A.S.** vous propose d'adhérer à une offre de groupement de commandes pour du fioul domestique afin de vous faire bénéficier d'économies.

Vous trouverez une convention de groupement d'achats et une demande d'achat sur feuilles libres insérées dans ce bulletin.



# COMMISSION CADRE DE VIE

#### Nos amis les chats errants!

La présence de plusieurs foyers de chats errants sur la commune nous a été signalée. Un arrêté municipal a été pris pour lancer une campagne de capture afin de stériliser et de marquer les chats errants sur la commune.

Le chat errant : il ne s'agit pas de capturer tous les chats divagant sur la voie publique mais bien ceux qui n'ont pas d'identification, donc pas de propriétaire, ni de gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

Cette capture se fait uniquement par des bénévoles désignés par la commune, avec une cage homologuée pour la capture des animaux sans les blesser.

La Commune de Saint-Just Sauvage a signé une convention avec l'association SOS Romilly Chiens. Les stérilisations sont effectuées par le cabinet vétérinaire Remichius et Turquin ainsi que la clinique vétérinaire de Romilly sur seine.

Après l'opération, ils sont relâchés à l'endroit même de leur capture.

Ne prenez pas l'initiative d'amener des chats errants. Ils ne seront pas pris en charge ! Pour toute question, contacter la mairie de Saint-Just Sauvage : 03.26.80.01.32



« Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. Les propriétaires laissant divaguer leur chat encourent des amendes forfaitaires. [...] « Article 2 de la loi du 22 juin 1989 codifié à l'article 213-1 du Code rural

#### Pourquoi stériliser?

#### Les chats « errants »:

- prolifèrent de façon exponentielle. Les autres méthodes de régulation (campagne d'euthanasie généralisée...) sont à la fois plus archaïques mais surtout beaucoup plus coûteuses et inefficaces.
- provoquent des nuisances sonores (bagarres, miaulements) et olfactives (marquages urinaires malodorants), bagarres nocturnes, bruits et miaulements intempestifs, destructions de poubelles,
- représentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Ces animaux souffrant parfois de malnutrition et de maladie. Compte tenu de leurs conditions d'animaux errants, ils ne bénéficient la plupart du temps d'aucun suivi sanitaire.
- La stérilisation permet aux chats de vivre plus longtemps et en bonne santé en endiguant les transmissions de maladies.

#### Mais:

Ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris.

#### Une fois stérilisés:

- La population des chats « errants » est stabilisée, car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire et empêchent d'autres arrivants de s'installer.
- Ils ne se bagarrent plus et ne délimitent plus leur territoire par des urines malodorantes, plus de miaulements en pleine nuit, plus de poubelles visitées.
- Ils ne contaminent plus des maladies infectieuses comme le FIV, transmis par rapport sexuel et bagarres.
- En petit nombre, ils sont bien acceptés des habitants. Craintifs, ils fuient devant le bruit et devant un inconnu; ils n'agressent jamais l'homme sauf quand celui-ci veut le saisir brutalement; aucune des maladies propres au chat (FIV, leucose, coryza, typhus...) n'est transmissible à l'Homme; le chat est l'un des rares animaux à enterrer ses déjections, sauf le mâle en rut.



#### Le propriétaire d'un chat a des devoirs

Vous êtes le propriétaire d'un chat ou vous souhaitez en adopter un ? Sachez que quelques obligations s'imposent à vous pour protéger votre animal et le voisinage.

#### L'identification est obligatoire :

L'identification par tatouage ou par puce électronique est obligatoire pour tous les chats de plus de sept mois.

- Le tatouage se fait généralement dans l'oreille droite. Il demande une anesthésie générale mais présente l'avantage d'être immédiatement visible.
- La puce électronique s'implante à gauche de l'encolure. Le numéro ainsi attribué ne peut ni s'effacer ni se falsifier, mais il n'est pas immédiatement visible.

Il est très important de faire tatouer ou pucer votre chat. Même si celui-ci ne sort pas habituellement, il peut lui arriver de s'échapper.

#### Les stériliser, c'est les aimer :

La majorité des maîtres continue néanmoins de ne pas juger utile de les faire stériliser. Pourtant, stériliser les chats est une nécessité, pour le bien-être de chacun, animal et humain.



## COMMISSION CADRE DE VIE

#### Zéro pesticides, c'est mieux pour tout le monde!

Les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus employer de pesticides pour l'entretien des espaces verts depuis le 1er janvier 2017. Seuls les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique sont autorisés.

Les enjeux sont importants car il s'agit de préserver notre santé et notre environnement, notamment d'éviter la dégradation de la nappe phréatique, et de favoriser la biodiversité.

En bref, d'améliorer notre qualité de vie!

Mais, la gestion sans produit phytosanitaire implique une charge de travail plus importante, il est donc **primordial de mener une réflexion sur l'ensemble des espaces afin d'optimiser les entretiens.** 

C'est pourquoi la commune de Saint Just sauvage s'engage à travers une charte d'entretien des espaces publics, développée par la FREDON Champagne-Ardenne.

Il s'agit d'un outil d'accompagnement vers la suppression des traitements chimiques pour tous nos espaces publics : voiries, terrain de sport, cimetière...

Dans le cadre de cette charte, un plan de gestion différencié doit être réalisé.

#### Gestion différenciée : à chaque espace son type d'entretien

#### Changeons notre regard sur la ville

La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans l'allée d'un parc n'est pas synonyme d'un mauvais entretien. C'est simplement le signe d'une gestion différente de l'espace, où de nouvelles méthodes de désherbage sont appliquées.

Ces méthodes douces et sélectives n'auront pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides.

C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans la ville, et accepter la végétation spontanée.

Quelles techniques pour se passer des produits phytosanitaires? Il existe deux types de méthodes pour prévenir et se débarrasser des « mauvaises herbes » :

- <u>Préventive</u> : - <u>Curative</u> : Désherbage

Paillage Désherbage thermique
Plantes (eau chaude, vapeur, gaz)
Couvre-sol Désherbage mécanique

Enherbement Balayage

Débroussaillage/fauche Désherbage manuel



#### Et dans les jardins des particuliers?

Pour limiter les risques, la loi « Labbé » française prévoit aussi l'interdiction de la vente des produits phytosanitaires en libre-service depuis le 1er janvier 2017. Concrètement, les pesticides chimiques comme le Roundup sont sous clef et accessibles après un conseil personnalisé, prodigué par un personnel formé.

Pour les particuliers, l'interdiction des produits phytosanitaires a été fixée au 1er janvier 2019. A partir de cette date, la vente de pesticides aux particuliers sera interdite. La date d'application prévue par la loi Labbé a été avancée de 2022 à 2019.

Les produits de biocontrôle, ceux qualifiés à faible risque et ceux autorisés en agriculture biologique pourront encore être utilisés.

#### Vous aussi, jardinez sans pesticides!

Pour jardiner sans pesticides, nous vous conseillons quelques aménagements, sources de multiples bénéfices pour votre jardin :

des abris à insectes, un point d'eau, des haies fleuries, des fleurs en toute saison...

Paillage : il limite fortement le développement des herbes folles et l'évaporation de l'eau. Vous pouvez utiliser des résidus de tontes séchés, des copeaux de bois, de la paille...

Désherbage : vous pouvez utiliser un couteau ou un sarcloir pour extirper les indésirables avec leurs racines. L'eau bouillante est aussi très efficace contre les plantes vivaces installées depuis longtemps.

Tonte : tondu à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous pouvez laisser s'installer les pâquerettes, les pissenlits... qui régaleront les abeilles butineuses.

Herbes: coquelicots, pissenlits, orties, bourrache, camomille...

ces herbes sont indispensables pour la biodiversité et savoureuses dans vos plats cuisinés.

Potager : vous pouvez alterner les cultures en évitant de planter au même endroit deux espèces de la même famille, deux années de suite. Ainsi, vous éviterez les maladies et les attaques d'insectes.

Fruitiers: choisissez des variétés locales, souvent plus résistantes.

#### La recette du purin d'orties, un engrais naturel

Plonger 1 kilo d'orties fraîches dans 10 litres d'eau. Couvrir. Au bout d'une semaine, filtrer et utiliser dilué à 5 %. À pulvériser régulièrement sur toutes les plantes sensibles aux maladies (tomates, pommes de terre, rosiers, fruitiers).

**Sandrine PROTAT** 

## Commission ACP

#### **FEERIE de NOEL & TELETHON**



Le "Gospel Choir" a ' enflammé ' l'église de st Just face à un public enthousiaste, lors de son concert du 17/12, malgré le givre extérieur. La commission ACP a pris le relais à la pause, en proposant boissons chaudes et crêpes.

Quelques **150** bougies flottantes ont illuminé le plan d'eau communal, **250 m** de lucioles bleues , torches et photophores ont accompagné les participants, précédés du Père Noël, de la Place de l'Acadie où avait lieu le marché de Noël , au plan d'eau. Accueillis dans une ambiance musicale de circonstance, ils ont pu s'exercer au difficile mais Ô combien magique, lâcher de lanternes célestes. Les **80** lanternes vendues au profit du Téléthon ont ravi petits et grands.







Le produit du weekend: entrées du concert, boissons, crêpes et lanternes célestes a permis par le biais des associations "Espoir Canin", "Régal des Papilles de la Marne" et de la municipalité, de verser **1000€ au** téléthon.





# ACP: Animation, Communication & Patrimoine

#### **VŒUX du MAIRE**

Les vœux du Maire expriment les orientations de l'année à venir , clôturent et soulignent les moments marquants de l'année écoulée. C'est l'occasion de réunir les forces vives de la commune qui participent à sa valorisation et de leur manifester reconnaissance, encouragements et soutien.

C'est également le cadre privilégié d'échanges entre élus (municipaux, locaux, intercommunaux), représentants du milieu associatif, artisans, commerçants ou simples bénévoles, concernés par le rayonnement et la dynamisation de la commune.



M et Mme DUPONT Francis : 9 rue du Général Leclerc M et Mme HENDRICKYX Willy : 60 rue Anatole France Mme TISSERANT Jeanine : 11 rue Henri Martin M et Mme MAIRE Christophe : rue Alexandre Dumas M et Mme DONET Françoise : 12 rue Claude Bernard M et Mme BOURQUIN Sylvain : 41 rue Marcel Cachin M et Mme MIGNON Gérard : 56 rue Marcel Cachin M et Mme LEBEL André : 20 rue Henri Barbusse

Médaille Vermeil décernée à M. Francis Dupont pour ses 30 ans au service de la collectivité locale.



Maude GILLE Renaud FRAPPART Cloé PARISOT Baptiste NONOT



#### LAURÉATS FLEURISSEMENT 2016

M et Mme BERTIN M et Mme COLLET M et Mme SAINT VANNE



**Marie BRUN-LEVERT** 

# **Commission ACP**

#### **COURSE aux OEUFS**









Une version 2017 recentrée sur le terre-plein du stade afin de partager des activités renouvelées, entre tout petits et plus grands. Sous l'égide de Denise Charlois, les Maternelles avaient pour objectif de récolter œufs et divers symboles de Pâques d'une même couleur, disséminés sur le vaste espace qui leur était dédié, en toute sécurité. Les Primaires quant à eux ont eu l'opportunité de se perdre dans le labyrinthe géant, de se défouler sur le chamboule-tout sur le thème de Pâques, de faire la course, cuiller et œuf en main, ou mieux encore, œuf à la poêle les yeux bandés en évitant de nombreux obstacles. Le tout à la recherche de chocolats. Le stand "maquillage", très prisé, a fait une fois encore, l'unanimité. Les parents se sont essayés aux jeux d'adresse en bois confectionnés pour la circonstance par Bruno Martin. Les collégiens qui souhaitaient depuis plusieurs années participer, se sont impliqués dans l'organisation en encadrant les plus jeunes aux côtés des membres de la commission ACP.

La distribution de sacs surprise , de collation et de chocolats a clôturé un bel après-midi printanier et récréatif pour le bonheur de tous.

#### Commémoration du 8 mai 1945

Suivie du verre de l'amitié offert à la population.





# ACP: Animation , Communication & Patrimoine

#### **60ème PRIX CYCLISTE**

Cette 60<sup>ème</sup> édition de l'incontournable Prix Cycliste de St Just-Sauvage qui a scellé des liens privilégiés entre le RCSA (Racing Club de St André-les-Vergers) et la commune, a plus particulièrement mis à l'honneur le vainqueur du tout 1er prix cycliste, Jack BOUTEILLER du RS10 de Romilly-sur-Seine qui s'est vu remettre des mains de James Autreau, Maire, la médaille de la commune.







Le prix de St Just-Sauvage, très prisé dans le milieu du cyclisme, a une fois encore accueilli quelques 70 adeptes de la "petite reine" qui apprécient tout particulièrement l'organisation sans faille de la

manifestation, " la plus sécurisée au niveau départemental, grâce à l'implication et au nombre de bénévoles de la commune qui contribuent à la sécurisation et au succès de la manifestation. "

### Un grand merci aux signaleurs et "petites mains" qui en ont été la cheville ouvrière:

Pascal BERCHER, Laurent BERTIN, Jean & Andrée BOULARD, Denise CHARLOIS, Annick CHERRIOT, Nadia DERVIN, Pierre DUBOIS, Francis DUPONT, Aline Cécilia Xavier & Pierrick FEVRE, Jean-Claude & Sylvette FRICOT, Amandine GALLOIS, Nathalie GAVROY, Jean-Pierre GUIBERT, Christian JAVEY, Audrey KERRABI, Bruno MARTIN, Fabien MASCETTI, Pierre & Monique MICHEL, Christian & Lucette MILLON, Valérie PERRARD, Christian PLUOT, Jacky PREUX, René RONGIARD, Patrice & Roselyne DESRAT, Karine & Orane DUTRONQUAY, M.Martine LE PIGOCHER, ainsi qu'aux bénévoles du RCSA et à son président Gérard BALOURDET.

# **Commission ACP**

#### AIRE de JEUX Place du Maréchal Brune

**Une inauguration festive** sera organisée dès que les terrains de boules seront finalisés.

Des aménagements ont agrémenté et sécurisé l'espace récréatif réservé aux enfants jusqu'à 12 ans. Les ados et adultes qui seraient tentés de retomber en enfance sont invités à respecter l'âge (question de poids) indiqué sur les jeux. Table et bancs sont désormais à leur disposition sous les tilleuls centenaires.

En attendant l'installation de poubelles, merci d'effectuer les quelques mètres qui mènent aux poubelles existantes aux abords de la place.

Projet mené conjointement par les commissions ACP & Cadre de Vie.



#### Vous organisez ... nous vous aidons ...



Traditionnellement organisée le vendredi 19 mai, cette fête de quartier se décline au gré des bonnes volontés et des affinités. Qu'elle soit issue d'un élan collectif ou d'initiative individuelle, l'objectif reste le même: partager un moment de convivialité entre voisins plus ou moins proches , ou mieux encore, l'occasion de s'intégrer dans la communauté , de faire plus ample connaissance et de mieux vivre ensemble.

La commune facilite les démarches des organisateurs par le prêt de matériel (rotonde, tables et bancs) ou l'impression d'affiches ou de flyers.

N'hésitez pas à nous contacter. Communiquez-nous vos photos et éventuellement, faites-nous parvenir une invitation ...



Une vingtaine de riverains de la rue **Henri Martin** ont également répondu présents à l'invitation de Mélody Billière et Pierre Van Cappellen.

Les nouveaux voisins du lotissement de la rue **du 19**Mars se sont spontanément réunis pour une soirée barbecue.

# ACP: Animation , Communication & Patrimoine

La Saint - Sauvette

L' engouement pour la "St Sauvette" , à l'initiative de Sébastien Dubois du RCSA, prend de l'ampleur. Randonnées pédestres et VTT adaptées aux amateurs comme

aux plus confirmés, permettent aux habitants de la commune et aux participants extérieurs de (re)découvrir un environnement qui ne manque pas d'attraits. Ils étaient 104 cette année (48 marcheurs et 56 VTT) issus de la commune et des départements limitrophes.

Les circuits savamment préparés et toujours différents , passent par des points de ravitaillement qui permettent aux participants de faire une pause à mi-parcours et de repartir de plus belle. Ne manquez pas la St Sauvette 2018 !



#### Lauréats Marche:

La plus jeune : Maëllys GAUROY Les plus anciens : Blanche LENRU (77 ans)

Jean BOULARD (77 ans)

#### Lauréats VTT:

Les plus jeunes : Manon ROBIN (6ans)

Clément NONOT (10 ans)

Les plus anciens : Michèle GILLES (72 ans)

Daniel JACOB (69 ans)









# Commission ACP

A VENIR ...

#### **JEUDI 13 JUILLET**

#### Stade Henri-Homon

**21h45**: Distribution des torches & lampions, bracelets lumineux.

**22h30** : Retraite aux Flambeaux. Rues Pierre Larousse, Louis Lumière, Max Dormoy et Chemin du Pétrole.

Merci aux riverains d'encourager les participants sur leur passage !

#### 23h00: feu d'artifice

(reporté en cas de météo défavorable)

Suivi du traditionnel bal son & lumières, bal en bulles ...
Buvette organisée par la Société de Chasse de St Just

#### **VENDREDI 14 JUILLET**

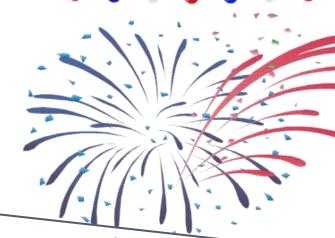
#### A partir de 15h

Animation gratuites pour petits & grands

#### Stade Henri-Homon

Tir à la carabine Course en sacs
Chamboule-tout Peinture sur visage
Cible au sol Œufs sur billot
Fusées à eau Tir à l'arc Casse noix
Tombola gratuite.
Colis à estimer , à soupeser.

17h00 : lâcher de ballons.
17h30 : remise des récompenses
et des lots.
Collation et rafraîchissements offerts
aux habitants de la commune.



Nouveauté ! Animations pour adultes pour des festivités à partager en familles ...

Un grand MERCI aux membres de la commission ACP pour leur disponibilité, leur efficacité et leur bonne humeur!

Denise CHARLOIS, Bruno MARTIN, Valérie PERRARD, Roselyne DESRAT, Xavier FEVRE, Sandra MARNAT, Michel AUMONT, Stéphane NONOT, Chantal MICHEL, Annick CHERRIOT, Françoise JAPPAIN, , Lucette & Christian MILLION, Marie-Martine & Roger LE PIGOCHER, Karine DUTRONQUAY & Laurent BERTIN. A Josiane VERRAT, Casimir RODRIGUES & Sandrine PROTAT pour leurs coups de main ponctuels

& à toutes leurs familles,

### ADMR

#### La référence du service à la personne



Près de l'Eglise de Saint Just Sauvage







1 Place de l'Acadie 51260 SAINT JUST SAUVAGE

Tél: 03 26 80 00 55

Mail: admr.an@anglure.fede51.admr.org

Accueil du public par Lucie et Armelle

Etudes et propositions, ou devis d'interventions

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

7 jours sur 7 - 365 jours par an

Service PRESTATAIRE ou service MANDATAIRE (Selon le type de prestations)

Aide aux familles; Ménage, Repassage, Aide à la personne, Garde d'enfants...

Aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées

Maintien à domicile, aide à la toilette, aide aux repas...

Aides et services adaptés à vos besoins.

(Sorties d'hospitalisation, grossesse difficile, naissances multiples,...)

Téléassistance FILIEN - fixe au domicile, ou mobile.

Service de livraisons de repas - Possible par l'intermédiaire de l'ADMR de CONNANTRE

Et, selon la législation en vigueur, pour l'ensemble des prestations ADMR

les réductions d'impôts ou crédits d'impôts, avec des plafonds différents selon les prestations

#### **Nouvelles activités**

#### Petits travaux de jardinage,

Tonte de pelouses, Taille de haies,...

Travaux de débroussaillage, Ramassage de feuilles,

Nettoyage terrasses et allées, etc...

#### Prestations de petit bricolage,

Dites « homme toutes mains » Livraisons de courses à domicile, Transports et aides ponctuelles diverses

Par véhicule ADMR d'Anglure

#### Maintien à domicile

#### SERVICE MANDATAIRE

Surveillance de nuit (tarif réduit)

Garde de nuit

Couché tardif (avec ou sans toilette



### A découvrir ...





Fraîchement installés sur la commune, **Jessica et Olivier Doublet** viennent de créer leur élevage sur un terrain de 7ha , en cours de certification "Bio" , qui promet la vie belle aux 92 poules pondeuses qu'ils chouchoutent.

Comment ça, Bio?

Aucun animal n'est en bâtiment. Les poules vivent en fonction de la lumière naturelle et le jeune couple s'accommode à leur rythme de vie.

Olivier se lève chaque jour à l'aurore pour sortir les poules, ramasser les œufs et les tamponner. Les jeunes poules élevées selon les normes biologiques sont nourries au grain bio spécial poules pondeuses. Un poulailler mobile a du être confectionné pour répondre aux exigences de la qualification "extra plein air et biologique" et assurer que les gallinacées changent régulièrement de pâturage afin de s' ébattre dans une herbe fraîche, non souillée. Pour ce faire, le poulailler en forme de yourte doit être déplacé à l'aide d'un treuil.

Jessica est chargée de la distribution de quelque 90 œufs quotidiens. Elle vend à son domicile et sur les marchés (Romilly le jeudi et le samedi, Sézanne le samedi, en dépôt dans divers magasins, sur les étals de l'association biologique "Chlorophylle" à Romilly, ainsi que dans un nouveau magasin de producteurs de Châlons en Champagne.

Le jeune couple qui produit également son propre miel, espère pouvoir bientôt doubler son cheptel, se lancer dans l'élevage de lapins et, grâce à la formation de charcutier-traiteur de Jessica, dans la transformation.

Des "Portes-Ouvertes" rue Alexandre Dumas sont prévues à l'automne prochain.

# VOTRE AVIS NOUS INTERESSE...

#### Fan de tennis?

Vous aimeriez jouer au tennis plus souvent, mais le terrain du stade ne vous convient pas. Merci de nous faire part de votre avis et de vos conseils.

Par courrier adressé à la mairie ou par mail à : mairie.stjust-sauvage@wanadoo.fr.

## ASSOCIATIONS

#### " Le REGAL des PAPILLES de la MARNE "

organise sa 17ème et traditionnelle

### **BROCANTE**

& Marché du TERROIR

### Mardi 15 Aout

### stade Henri-Homon à partir de 6h

Ouverte aux professionnels brocanteurs, aux artisans d'art fabriquant eux-mêmes leurs objets et aux particuliers qui participent à ce type de manifestation pour la 2ème fois au maximum cette année. 1.00€ le ml (emplacement véhicule gratuit). Demande d'inscription impérativement par courrier (formulaire disponible sur demande ou à la mairie). Les exposants seront placés par ordre d'arrivée.

#### REPAS DU TERROIR

Apéritif, Cochon de lait à la Broche, Pommes de Terre en Robe des Champs sauce légère, Fromage, Tartelette aux fruits.

15€ sur réservation uniquement, payable à l'inscription.

Renseignements et inscriptions Brocante et/ou Repas du Terroir :

Association Régal des Papilles de la Marne

**Denise CHARLOIS** 

5 rue Jean Zay

51260 St JUST-SAUVAGE

03.26.80.02.74 / 06.82.28.30.48

### ASSOCIATIONS

Siège Social

26 rue Emile Zola

51260St-Just-Sauvage



L'association AMBIANCE FITNESS vous accueille à la M J C de St-Just-Sauvage.

Pour une nouvelle saison, nous remportons un franc succès avec 111 adhérents, suite à la qualité des cours assurés par Mme Clarisse Perrottet.

Trois générations sont toujours présentes dans une bonne ambiance.

Cette année une section Zumba fitness Zumba Gold et renforcement musculaire.

Beaucoup d'adhérent(e)s ont décidé d'associer renforcement musculaire / Zumba Gold et /ou Zumba.

**NOUVEAUTE**: **Strong by zumba**: ce n'est pas un cours de danse, c'est un cours de haute intensité qui associe des exercices au poids du corps, du renforcement musculaire et du cardio, le tout rythmé sur la musique. C'est un cours qui brûle beaucoup de calories.

#### **HORAIRES**:



Renforcement musculaire

le lundi de 18h à19h.

Reprise des cours : le 11 septembre 2017



Zumba

le lundi de 19h15 à 20h15

Reprise des cours : le 11 septembre 2017



Zumba Gold

le vendredi de 18h à 19H

Reprise des cours : le 15 septembre 2017



Strong by zumba

les vendredis semaine impaire de 19h à 20h

Reprise des cours : le 15 septembre 2017

La Présidente

Françoise Jappain

ambiance.fitness1@gmx.fr

Tel: 03-26-81-58-57

La secrétaire

Florence Urlacher

florette.10@orange.fr

Tel: 03-25-24-60-23

### **Lundi 10 juillet**

Stade Henri-Homon 19h00



en plein air

Ouvert à tous à partir de 10 ans

Gratuit

Dress code:

bleu blanc rouge

Chaussures adaptées + bouteille d'eau recommandées

Contact Clarisse: 06.06.69.25.33



## ECOLE MATERNELLE

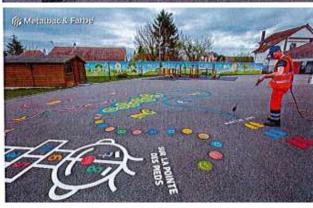


Notre cour de récréation est de plus en plus belle. Grâce à la subvention exceptionnelle de la Mairie de St Just-Sauvage, nous avons offert aux enfants des jeux au sol aussi bien ludiques que pédagogiques.









Notre projet sur les EMOTIONS touche à sa fin. Nous avons participé à l'action académique "Forum@tice" qui vise à ouvrir les portes de l'école pour montrer à la communauté éducative l'usage que nous faisons des nouvelles technologies.

Pour l'occasion, vidéo-3 conférences ont été organisées avec nos partenaires en Espagne, Italie et à St Laurent du Pont (Isère).

Des parents et des élus étaient présents et ont pu partager avec nous la joie de parler, chanter et voir nos copains éloignés sur l'écran géant du TBI.









Journée verte : la sérénité. Le YOGA nous aide à nous calmer.



Journée jaune : nous fêtons la joie, l'amitié.

Journée rose : nous fêtons l'Amour!



### INFOS UTILES

#### Le Freion Asiatique (Vespa velutina)

Comment le reconnaitre?



Le frelon aslatique et le freion européen sont très souvent confondus, voici comment les différencier :



#### FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA

Le frelon asiatique est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32mm.

Source : Q.ROME - Museum National d'Histoire Naturelle



#### VESPA CABRO

Le frelon d'Europe à l'abdomen à dominante jaune clair avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au dessus. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouges. Il mesure de 25 à 35mm.

#### Pourquoi le détecter?

Depuis son introduction accidentelle en 2004 en France, le frelon à pattes jaunes a envahi une grande partie de la France. L'arrivée de toute nouvelle espèce introduit toujours un déséquilibre dans la nature. Elle peut entraîner la diminution d'autres espèces, voire la disparition. Le frelon est un prédateur qui s'attaque tout aussi bien aux insectes qu'aux arachnides, mais surtout aux abeilles.

#### Quels dangers?

Ces deux espèces de frelons sont très peu agressives lorsqu'elles butinent sur des arbustes en fleurs. Il est possible de s'en approcher et de les observer sans risque de se faire piquer. Sa piqure n'est pas plus dangereuse que celle des abeilles ou des guêpes. Cependant, il se montre très protecteur si l'on s'approche de son nid (moins de 5 mètres), et n'hésitera pas à attaquer en masse. Les personnes allergiques ne doivent pas s'approcher.

Les frelons asiatiques vont avoir un impact fort sur les ruchers, notamment car ils prélèvent des butineuses mais aussi par leur présence permanente aux abords des ruchers qui diminue l'activité de butinage et ralentit ou stoppe la ponte des abeilles. A terme, cela peut entraîner la mort de la colonie.

La **Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles** (FREDON) de Champagne-Ardenne est un syndicat professionnel, spécialiste de la surveillance des maladies et des ravageurs des productions agricoles et des végétaux en général. Elle travaille également à l'amélioration des pratiques phytosanitaires en zones agricoles et non agricoles.

#### Le nid du frelon asiatique





du Frelon asiatique nid primaire généralement construit dans un endroit abrité (ruche vide, cabanon, trou de mur, bord de toit,

Il est généralement petit et à faible hauteur. Si l'environnement devient défavorable l'emplacement trop étroit, la colonie se délocalise dans un endroit plus favorable (mois d'août).

Le nid du Frelon asiatique peut atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre. 75% des nids sont à plus de 10 m de haut.

#### Le nid du frelon européen



Le nid, toujours ouvert vers le bas, est généralement construit dans un tronc creux ou sous un abri, parfois dans le sol, mais jamais en haut des grands arbres.

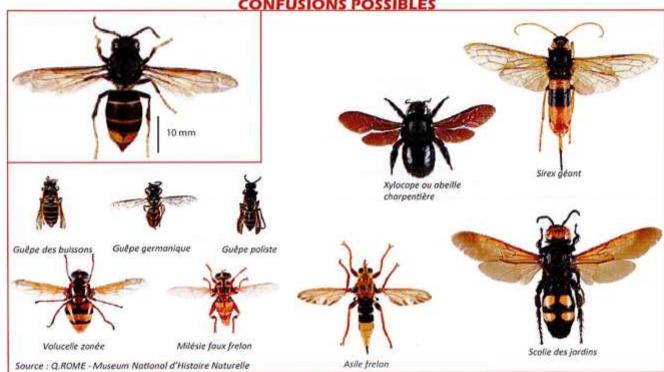
Lorsqu'il est construit dans un espace dégagé, il se différencie de celui du frelon asiatique par une ouverture large située au bas du nid.



Ne pas confondre avec le nid de la guêpe des buissons (ci-dessus):

Presque toujours dans la végétation à faible hauteur (moins de deux mètres). 11 peut atteindre jusqu'à 25 cm et son ouverture est vers le bas, légèrement excentrée.

#### CONFUSIONS POSSIBLES

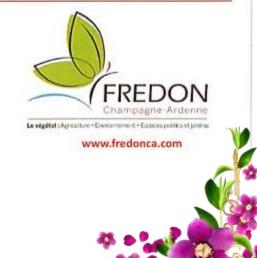


En cas de découverte de nid de frelon asiatique ou de frelon asiatique, merci de contacter Louis AUDREN Chargé d'études FREDON Champagne-Ardenne - OVS Végétal

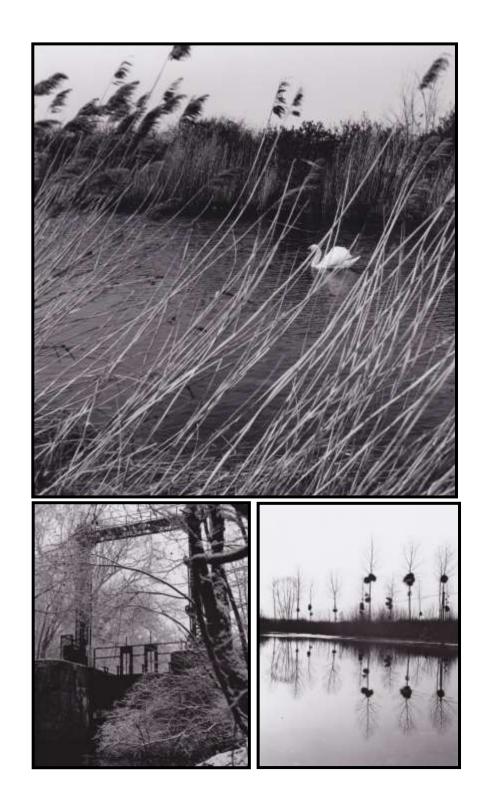
Centre de Recherche en Agronomie et Environnement 2, esplanade Roland Garros 51 100 REIMS

Tel: 03 26 77 36 47

E-mail: l.audren@fredonca.com



### "Autour de Saint Just-Sauvage"



Photographies: Pierre Monchoux

Mairie de St Just-Sauvage (Marne) du 17 juillet au 17 octobre 2017